



**10^{ème} Ronde Nationale et
1^{ère} Ronde Nationale VHC
de QUARRÉ LES TOMBES
29/09 au 1^{er}/10/2017**



PARADE HISTORIQUE

Règlement particulier

L'ASA Avallon Auto Sport organise la 1^{ère} parade historique qui se déroulera dans le cadre de la 10^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017.

Cette parade, qui est uniquement sur invitation, précèdera les rallyes VHC et modernes.

LIEU

La Ronde Nationale de Quarré les Tombes se situe dans le Sud Yonne et dans le parc du Morvan. Le parcours emprunte les petites routes du Morvan autour de ce chef-lieu de canton.

PARCOURS

La 10^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes représente un parcours de 184.986 kms et se déroule en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales totalisant 108.099 kms (58.4 % du parcours total). Les épreuves spéciales sont :

3x **St Brancher-Corvignot** (8.535 kms) 3x **Trinquelin-Poil Chevré** (6.371 kms) 3x **"La Ronde"** (21.127 kms)

VOITURES ADMISES

Seul le comité d'organisation, après délibération, peut décider de l'engagement d'un véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

- voitures à caractère "civil" dont la 1^{ère} immatriculation est au plus tard datée du 31/12/1986.
- voitures de Prestige ou d'Exception.

L'organisateur limite à **10** (dix), le nombre maximal de voitures pouvant participer à cette parade. Une éventuelle liste d'attente pourra être établie.

EQUIPAGE

- Le conducteur devra être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.
- Le copilote devra être âgé au minimum de 16 ans à la date de l'ouverture des vérifications.
- L'équipage composé de 2 personnes devra rester le même durant tout le week-end.
- Pilote et copilote pourront changer de fonction à condition d'être tous les deux titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.
- Les vêtements de l'équipage doivent couvrir bras et jambes (matière synthétique non autorisée), des chaussures fermées sont obligatoires.
- Le port du casque est strictement interdit.

ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement est de 200.00 € (chèque à l'ordre de ASA Avallon Auto Sport à envoyer avec la demande d'engagement à ASA Avallon Auto Sport, 6 rue des Sœurs, 89580 Migé).

La date limite pour le retour de la fiche d'engagement accompagnée du règlement est fixée au 15 septembre 2017.

VERIFICATIONS

- **Administratives** : elles auront lieu le samedi 30 septembre entre 07h00 et 07h30 (dernier délai) à la salle polyvalente de Quarré les Tombes avec :
 - la présentation des **originaux** des permis de conduire, carte grise du véhicule, contrôle technique à jour et attestation d'assurance en cours de validité au minimum jusqu'au lendemain de l'épreuve.
 - la fourniture de deux panneaux de portières identifiés (P1, P2, P3 etc...) et deux plaques de rallye.
- **Techniques** : elles auront lieu devant la salle polyvalente de Quarré les Tombes le samedi 30 septembre 2017 entre 07h10 et 07h45 (dernier délai).
 - Les véhicules doivent être conformes au code de la route, et particulièrement l'éclairage.
 - Chaque voiture devra être équipée d'un extincteur vérifié depuis moins d'un an et d'un triangle de signalisation.

A l'issue de ces vérifications, les voitures seront placées dans un parc fermé réservé à cette parade au plus tard pour 07h55.

Un briefing obligatoire aura lieu à 08 h00 précises (le lieu vous sera précisé lors des vérifications).

Le départ de la 1^{ère} étape a lieu à 08h17 depuis le parc fermé (parc municipal de Quarré les Tombes).

RECONNAISSANCES

S'agissant d'une parade et non d'une course, aucune reconnaissance du parcours ne sera autorisée. Un road-book (carnet d'itinéraire) sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives.

DEROULEMENT

- La parade historique consiste en la présentation d'un groupe de voitures à vitesse modérée.
- Elle précédera la 10^{ème} édition de la Ronde Nationale de Quarré les Tombes 2017.
- La parade sera sous l'autorité du Directeur de Course et encadrée par des véhicules officiels du rallye.
- La parade est inscrite dans le tableau horaire du rallye. Les équipages devront respecter ce tableau horaire en tout endroit (CH, Départ ES, parcs, etc...) afin de ne pas gêner les concurrents de la Ronde Nationale de Quarré les Tombes 2017.
- Un équipage ne respectant pas l'heure de ce tableau horaire se verra, sans recours possible, refuser le départ de la section ou de l'ES, le cas échéant. Dans ce cas, cet équipage ne pourra reprendre la parade qu'au départ de la section suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).
- Au bon vouloir des organisateurs et/ou de la direction de course, les équipages de la parade pourront effectuer toutes les ES ou seulement une partie.
- Sur le routier, les équipages doivent respecter le code de la route.
- Les ES ne sont pas chronométrées. Aucun classement ne sera effectué.
- Il est strictement interdit de s'arrêter (sauf panne) et de se doubler dans les épreuves chronométrées.
- Un équipage considéré dangereux, pour le public ou pour sa propre sécurité, pourra être exclu définitivement, sans recours possible, à tout moment de la parade.
- En cas d'abandon, l'équipage devra signaler immédiatement au P.C. de l'épreuve par téléphone leur retrait et leur position. Si cela intervient sur une ES, l'équipage devra alors se rapprocher d'un poste commissaire (voir cartes du road-book).
- Toute sortie de route sur le routier ou dans les ES sera sous la responsabilité de l'équipage et tout dégât occasionné au domaine public ou privé seront à sa charge.
- Les organisateurs souscriront une assurance RC pour le déroulement de la parade.
- Sans obligation à l'issue de la 1^{ère} étape, les voitures pourront être mis en parc fermé (gardé) pour la nuit du 30 septembre au 01 octobre. Les équipages qui ne le souhaitent pas devront être présents au plus tard le dimanche matin à 06h40 pour le départ de la 2^{ème} étape qui aura lieu à 06h47 (sauf modification) depuis le parc fermé (parc municipal de Quarré les Tombes). Sauf modification, les horaires figurent sur le tableau horaire du rallye.

CONTACTS

- Brigitte DREAU : 06 83 57 03 07 – avallonautosport@free.fr
- Serge AVRY : 06 82 05 18 47 – serge.avry@orange.fr